



1.2.3.4.5.Ô:

JRI sous-payé.e.s avec la mauvaise carte de presse : à France TV, c'est possible!

Ça se passe à FTV et nulle part ailleurs.

Si vous êtes JRI débutant.e et que vous effectuez vos premiers CDD dans l'une des rédactions du groupe, n'espérez pas obtenir la carte de journaliste titulaire à laquelle vous avez droit ! On vous imposera d'être stagiaire pendant un ou deux ans, comme vos petits camarades rédacteur.trice.s. La faute à un mauvais intitulé sur votre contrat de travail, et donc, sur vos fiches de paye ce qui empêche la CCIJP de vous délivrer la bonne carte de presse.

Depuis un an et demi, pour une raison aussi inexplicable qu'inexpliquée dont seuls nos RH ont le secret, les journalistes CDD de France TV sont toutes et tous rémunéré.e.s comme "journalistes stagiaires", qu'ils manient la plume ou la caméra. Fini la distinction historique et statutaire entre les deux fonctions, ce qui condamne les JRI à se voir délivrer une carte de presse "stagiaire" par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels : en effet celle-ci n'a plus la preuve de l'activité de JRI !

Des économies sur le dos des CDD !

C'est tout sauf anecdotique vu les conséquences substantielles sur les revenus de ces jeunes JRI mal encarté.e.s. **Entre un salaire annuel brut de journaliste stagiaire et celui d'un JRI débutant, il y a 8000 euros de différence** : une paille! Et au-delà de France TV, c'est dans toutes leurs collaborations extérieures que nos JRI CDD sont sous payé.e.s, en étant porteurs d'une carte de journaliste stagiaire !

Le SNJ-CGT de France Télévisions l'a rappelé depuis des mois à la Direction : **un JRI est forcément journaliste titulaire de la carte de presse au premier jour de son premier contrat de travail** - même s'il ne sort pas d'une école de journalisme - ce que savent toutes les entreprises audiovisuelles françaises, publiques comme privées !

Toutes, sauf France Télévisions, qui propose de régler le problème avec une nouvelle mention sur le contrat de travail de ces CDD : « journaliste stagiaire JRI » **Désespérant !**

Mesdames et Messieurs de la DRH, comment faut-il vous l'expliquer?

Un JRI n'est JAMAIS journaliste stagiaire, même s'il est employé comme stagiaire d'été par France TV.

Le SNJ-CGT exige :

- que les JRI CDD de France TV signent des contrats de travail de Journaliste Reporter d'image, sans aucune autre mention parasite.
- que tous les jeunes JRI qui ont été indûment rémunéré.e.s comme journaliste stagiaires depuis des mois bénéficient de la rétroactivité salariale à laquelle ils ont droit.

Paris le 7 novembre 2019.